

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 24**Pouvoirs : 04**Excusé : 00**Absents : 01**Qui ont pris part**à la délibération : 28*SEANCE DU 12 FEVRIER 2024Date de convocation : 5 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel - M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain - M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie - M. QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice - M. FONTANA Alain - M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie - M. FRANCESCHINI Damien – M. CLAVE Denis - M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan - M. CALMET Pierre – M. SAUVAT Sébastien - Mme ROCHE Mathilde.

Pouvoir : Mme DEFAUX Catherine donne pouvoir à M. VINCENT Gilles – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie - Mme SAUQUET Adeline donne pouvoir à M. MARIN Michel- Mme MONTAGNY Nolwenn donne pouvoir à M. CLAVE Denis.

Excusé :Absents : M. BLANC RomainSecrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien.

3. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DE L'ACHAT DE VETEMENTS POUR LE CENTRE COMMUNAL DES FEUX DE FORET – SAISON 2024

Comme chaque année, le Centre Communal des Feux de Forêt enregistre des départs et des arrivées de patrouilleurs. Il convient de renouveler les équipements usés et d'acquérir des équipements correspondant aux nouveaux arrivants.

Cet achat porte plus précisément sur l'acquisition de polos pour les nouveaux inscrits et de pantalons bleus pour les huit membres du bureau. Le montant de ces achats s'élève à 533,30 € H.T soit 639,96 € TTC. Le Département subventionne à hauteur de 50% de la dépense. Par conséquent, il convient de solliciter une aide financière d'un montant de 266,65 € H.T.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE

D'autoriser M. le maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de cet achat.

Signé : Le Maire,**Gilles VINCENT**